



## Annexe 1

### CALENDRIERS DES OPÉRATIONS

Calendrier relatif aux demandes de mutation saisies sur SIAM (personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie)				
DATE	OPÉRATION	DESTINATAIRES		
du jeudi 5 août 2021 au dimanche 29 août 2021	Formulation des demandes de mutation	Participants		
le lundi 30 août 2021	Édition dans l'établissement des formulaires de confirmation des demandes	Chefs d'établissement		
du lundi 30 août 2021 au vendredi 3 septembre 2021	Vérification et signature de la confirmation de la demande par les agents (constitution du dossier avec les pièces justificatives numérotées) <i>(La signature de la confirmation vaut engagement à accepter l'affectation reçue dans le cadre du mouvement intra-territorial)</i>	Participants		
Uniquement pour les personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie	<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>L'attention des personnels est appelée sur l'importance de cette phase de vérification et de transmission des pièces justificatives </p> </div>	le vendredi 3 septembre 2021	Date limite de retour par les chefs d'établissement à la division du personnel du vice-rectorat des confirmations de demandes de mutation complétées, signées et accompagnées le cas échéant des pièces justificatives relatives aux situations des agents pour l'attribution des bonifications	Division du personnel du vice-rectorat ce.dp@ac-noumea.nc (Objet du mail : INTRA-« discipline »-« NOM PRENOM »)
		du lundi 6 septembre 2021 au dimanche 19 septembre 2021	Calcul et vérification des barèmes par la division du personnel du vice-rectorat	Division du personnel du vice-rectorat
Pour les personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie et les personnels retenus en liste principale au mouvement extra-territorial	le lundi 20 septembre 2021	Transmission des fiches barèmes et des formulaires de consentement par la division du personnel du vice-rectorat aux agents	Participants	
	du lundi 20 septembre 2021 au dimanche 26 septembre 2021	<b>Vérification des barèmes par les agents</b> et transmission à la division du personnel des demandes écrites de rectification et du formulaire de consentement éclairé complété le cas échéant	Division du personnel du vice-rectorat madnc@ac-noumea.nc (Objet du mail : INTRA-« discipline »-« NOM PRENOM »)	
	le dimanche 26 septembre 2021	Date limite de transmission à la division du personnel du vice-rectorat des éventuelles demandes de correction de barème	Participants	
	à partir du 4 novembre 2021	Résultats	Participants	

**Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre la fin de la période de saisie pour saisir leur demande de mutation.**

Vous voudrez bien veiller à remettre **immédiatement** aux candidats le formulaire de confirmation de demande de mutation. Ceux-ci devront le vérifier, compléter et signer, et le faire compléter et viser par le chef d'établissement.

A ce stade des opérations, les candidats peuvent apporter d'éventuelles corrections manuscrites, en rouge, sur le formulaire.

Sauf circonstances exceptionnelles, aucune modification ne sera admise passé le 26 octobre 2021.